

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 52 (1964)

Heft: 43

Artikel: Tableau chronologique des années où les femmes ont obtenu le droit de vote

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270736>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

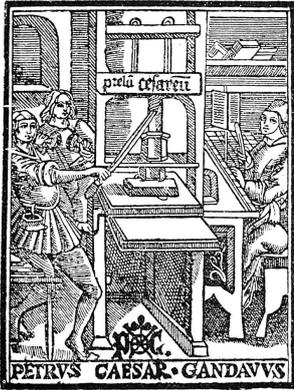
Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La femme dans la typographie

(Suite de la page 1)

clair, dans un rapport officiel en 1883 : « le métier de compositeur peut facilement être exercé par des femmes, puisqu'il consiste à rester assis ou debout devant une casse et à



Marque d'imprimerie de Pierre de Keyserer ou César ou Lempereur, suivant qu'il latinisait ou francisait son nom. Il imprima à Gand, de 1516 à 1547. Sa mère Béatrice van Orroir, veuve du célèbre imprimeur Martin de Keyserer, avait exploité l'imprimerie de son défunt mari, au XV^e siècle. C'est une compositrice qui est à la casse.

lever des lettres, rôle dans lequel les doigts agiles féminins assurent déjà une supériorité marquée, en attendant que les progrès actuels de l'instruction mettent les femmes au niveau des meilleurs ouvriers... ».

AU XIX^e SIÈCLE

Les ouvrières typographiques ne manquaient pas, à la fin du siècle dernier, à Londres, où elles avaient formé une société; il y en avait encore en France malgré l'opposition des syndicats; à Moscou fonctionnait une imprimerie dirigée par une dame Herbeck. Le travail commençait à 8 h. du matin pour finir à 6 h. du soir avec une interruption d'une heure pour le repas. Les ouvrières, au nombre de quatre-vingts, travaillaient en deux équipes à la demi-journée (voilà déjà le travail à temps partiel!). Elles avaient deux semaines de congé à Noël et une semaine et demie à Pâques, ce qui n'avait lieu dans aucune autre des typographies russes. Enfin, de l'avenue même de Mme Herbeck, depuis qu'elle employait des femmes, le travail était beaucoup mieux fait.

OSTRACISME DU XX^e SIÈCLE

Pour justifier l'ostracisme qui a frappé les femmes dans cette branche, on a prétendu que la profession d'imprimeur offre de graves inconvénients, que peu de ceux qui s'y adonnent atteignent 50 ans, parce qu'on est obligé de respirer un air vicié par les caractères composés de plomb, d'antimoine et d'étain. Ces questions ont été discutées et résolues grâce à une enquête faite avec soin dans un grand nombre d'ateliers de Paris. On vit, dans cette profession, aussi longtemps que dans tout autre.

« En Suisse romande, ajoute notre conférencier, les compositeurs et imprimeurs se sont distingués par leur acharnement contre le travail des femmes. Un article de la Société typographique suisse interdit actuellement (en 1900) l'emploi des femmes et limite le nombre des apprentis pour des raisons économiques, financières et morales!... »

Le conférencier cite encore une grève déclenchée en 1863, contre l'imprimeur bien connu Paul Dupont, pour l'obliger à congédier son atelier de femmes en invoquant la loi salique (!) comme base de cette prétention.

Ces quelques informations sur l'histoire de la femme dans la typographie (cette histoire n'est pas encore écrite, avis aux historiennes) permettent de constater que la récente admission des jeunes filles à l'apprentissage de la typographie n'est qu'un retour tardif à une situation vieille de plusieurs siècles et qui avait subi une éclipse fort peu justifiée.



Marque de Jehan de Roigny, fameux imprimeur qui travailla à Paris, de 1529 à 1565. Il avait épousé une des filles de Josse Bade, imprimeur également. C'est une femme compositrice qui est à la casse.

Un jour le fleuve parla

par KAMALA NAIR

(Suite)

« Oh! non, je n'oserai jamais! » haleta Janu. « J'aurais trop peur. Et ils me chasseraient. »

Le fleuve se mit à rire : « Peur, toi ? » dit-il. « Quand tu n'as pas peur du lézard vert, ni du serpent dans les bambous (Janu sursauta), ni des grands trains qui grondent en passant sur le pont. Trop bruyants, les trains », ajouta-t-il. « J'aime mieux les paquebots. »

Janu oublia d'avoir peur du serpent dans les bambous — dont elle avait d'ailleurs toujours ignoré l'existence. « Qu'est-ce qu'un paquebot ? » demanda-t-elle.

« C'est un grand bateau », répondit le fleuve. « si grand qu'il peut porter des centaines de personnes; les paquebots voguent là-bas sur la mer avec des lumières qui brillent toute la nuit. »

Janu retenait son souffle.

« Est-ce qu'il en viendrait un jusqu'ici ? », demanda-t-elle.

« Ca m'étonnerait », dit le fleuve. « Trop gros, tu comprends. Le catamaran de Chandu me suffit bien. Mais Chandu pourrait t'emmener voir un paquebot, un de ces jours. »

« On ne me laissera jamais aller », dit tristement Janu. « Oh! pourquoi suis-je une petite fille ! »

« Essaye toujours d'aller à l'école », dit le fleuve. « N'oublie pas, ça ne dépend que de toi. »

Il paraissait plus endormi que jamais, et Janu l'entendait à peine maintenant. Elle se frotta les yeux et se redressa. Elle avait dû rêver. Elle descendit de sa pierre et contourna avec précaution le bosquet de bambous pour rejoindre le sentier qui traversait les champs de riz. C'est alors qu'elle crut entendre de nouveau le fleuve. Il riait doucement sous cape, d'un rire satisfait et toujours endormi. Elle y était enfin arrivée, mais ce n'avait pas été sans peine. D'abord, il avait fallu qu'elle attende que son père soit parti pour les champs et que sa mère se soit mise à faire la cuisine. Elle avait alors peigné ses cheveux et mis dedans le ruban rouge que lui avait donné autrefois la mère de Meena. L'oncle avait terminé son petit déjeuner de riz froid et de mangues salées, puis s'était endormi. Le petit Apu suçait son pouce d'un air ravi. Et Janu et Ramu étaient déjà partis pour l'école. Ramu se servait d'une ardoise qui avait d'abord été celle

d'Etan. Janu aimait bien la prendre, quand personne ne regardait, pour y faire des dessins; en silence, elle dessinait le bateau du Chandu, le petit bois de bambous ou l'école. Sur une ardoise, on peut dessiner des choses, et puis les effacer et les remplacer par d'autres.

Elle installa le petit Apu sur la natte et se dirigea vers la haie. Le petit Apu poussa un hurlement et revint à la hâte et le prit dans ses bras. Le petit Apu gloussa de joie et lui enfonça un poing dudu dans la figure. Elle murmura : « Bon je vois bien qu'il va falloir que je t'emmène! Mais si tu te mets à crier quand nous serons là-bas, je te jette dans les arbres et les perroquets viendront te prendre. »

Elle était arrivée à l'école hors d'haleine, et elle était restée près de la porte, à écouter le maître raconter l'histoire d'un prince nommé Acoka, qui était devenu un grand roi. Le petit Apu s'était endormi sur son épaule. Petit à petit, elle s'était rapprochée et avait fini par se trouver accroupie sur le sol de terre battue, au dernier rang, parmi les autres enfants. Le petit Apu se taisait, et Janu écoutait. Maintenant, le maître posait des questions. Tous les élèves étaient occupés à tourner les pages de leur livre ou à lever la main pour répondre. Quand l'interrogation fut terminée, le maître dit : « Et maintenant, j'ai une surprise à vous annoncer. La semaine prochaine, nous prendrons le train, jusqu'à Calcutt, et là, je vous montrerai la mer et le phare. »

Des cris de joie accueillirent cette nouvelle.

« Si l'vous pleit, monsieur, qu'est-ce qu'un phare ? » demanda Kutty, le fils du tisserand.

C'est un bâtiment qui ressemble à un crayon, à un énorme crayon; tout en haut, il y a une lumière brillante, qui se voit de très loin, pour guider les paquebots qui vont sur la mer. « Est-ce qu'un paquebot ressemble à un catamaran, monsieur ? » demanda Nanu, dont la mère vivait toute seule au bord d'une clairière dans la forêt. Nanu avait à faire plus de trois kilomètres à pied, matin et soir, pour venir à l'école.

« Qui peut répondre à la question de Nanu ? » dit le maître, et Janu, oubliant tout d'un coup le petit Apu et sa propre timidité, se leva et répondit d'une voix claire :

« C'est beaucoup beaucoup plus grand qu'un

Tableau chronologique des années où les femmes ont obtenu le droit de vote

Il nous a paru intéressant d'établir le tableau chronologique de l'octroi du droit de vote aux femmes dans le monde. Une étude approfondie de la commission de la condition de la femme des Nations Unies a été la base de notre travail. Sont mentionnés ci-dessous les pays où les femmes ont le droit de voter à toutes les élections et dans les mêmes conditions que les hommes. La date correspond à l'année où ce droit a été accordé. Il faut remarquer à ce propos que dans de nombreux pays, ce droit n'a pas été octroyé d'emblée mais couronna, en quelque sorte, une lente évolution, qui n'accorda, longtemps, que des droits partiels ou à des conditions différentes de celles des hommes. Ainsi, parfois, les femmes n'eurent longtemps le droit de vote qu'à l'échelon municipal. Elles durent parfois, pour avoir le droit d'exprimer leur opinion, prouver qu'elles étaient titulaires d'un diplôme leur ouvrant l'exercice d'une profession libérale (Argentine), qu'elles avaient 30 ans (Grèce, 21 ans pour les hommes), qu'elles avaient payé des impôts d'un montant au moins égal à une livre sterling (ouest Nigéria), etc. En Belgique, par exemple, les femmes ont le droit de vote pour les affaires municipales depuis 1921; cependant, certaines d'entre elles eurent bien avant 1948 le droit de vote pour les élections nationales; il s'agissait des veuves et mères demeurées veuves de soldats morts au champ d'honneur ou de civils tués pendant la première guerre mondiale, ainsi que des femmes emprisonnées pour des motifs patriotiques pendant cette même guerre.

Etats-Unis d'Amérique	1869	Rép. fédérale allemande	1919
		Autriche	1919
		Pologne	1919
		Suède	1919
		Tchécoslovaquie	1919
		Irlande	1922
		Mongolie	1925
		Roumanie	1928
		Equateur	1929

Dans ce pays, en 1946, le vote a été déclaré obligatoire pour les hommes, facultatif pour les femmes.

Afrique du Sud	1930		
Espagne	1931		
Bésil	1932		
Uruguay	1932		
Thaïlande	1932		
Ceylan	1934		
Cuba	1934		
Turquie	1934		
Birmanie	1935		
Les Philippines	1937		
Républiques dominicaines	1942		
France	1944		
Indonésie	1945		
Guatemala	1945		
Hongrie	1945		
Italie	1946		
Japon	1946		
Panama	1946		
Trinité et Tobago	1946		
Yugoslavie	1946		
Albanie	1946		
Libéria	1946		
Argentine	1947		
Bulgarie	1947		
Vénézuéla	1947		
Belgique	1948		
Israël	1948		
Chili	1949		
Costa Rica	1949		
Inde	1949		
Salvador	1950		
Népal	1951		
Bolivie	1952		
Grèce	1952		
Jamaïque	1953		
Mexique	1953		
Colombie	1954		
Ethiopie	1955		
Ghana	1955		
Pérou	1955		
Nicaragua	1956		
Cambridge	1956		
Cameroun oriental	1956		
Congo (Brazzaville)	1956		
Dahomey	1956		
Côte d'Ivoire	1956		
Gabon	1956		
Guinée	1956		
Haute-Volta	1956		
Laos	1956		
Madagascar	1956		
Mali	1956		
Mauritanie	1956		
Niger	1956		
Pakistan	1956		
Rép. arabe unie	1956		
République centrafricaine	1956		
Sénégal	1956		
Tchad	1956		
Viet-Nam	1956		
Haiti	1957		
Honduras	1957		
Liban	1957		
Malaisie	1957		
Nigéria (Ouest)	1958		
Somalie	1958		
Chypre	1959		
Maroc	1959		
Tunisie	1959		
Burundi	1961		
Rwanda	1961		
Sierra Leone	1961		
Tanganyika	1961		
Cameroun occidental	1962		
Monaco	1962		
Ouganda	1962		
Iran	1963		

Le même droit a été accordé aux femmes par les autres Etats entre 1894 et 1918.

Nouvelle-Zélande	1893
Australie	1902
Finlande	1906
Norvège	1913
Islande	1915
Danemark	1915
Rép social. soviétique de Bielorussie	1917
Ukraine	1917
URSS	1917
Luxembourg	1918
Canada	1918

Dans plusieurs provinces du Canada, les femmes eurent droit de suffrage aux élections fédérales avant d'avoir le droit de prendre part aux élections provinciales.

catamaran, si grand que des centaines de gens peuvent y habiter, etc.» Elle s'interrompt, parce que tout le monde la regardait; le petit Apu, qu'elle avait réveillé en se levant, se mit à crier. Janu ne savait plus où se mettre.

« Mais d'où sors-tu, toi ? » lui dit le maître. « Comment l'appelles-tu ? Tu es nouvelle ici. Et est-ce que je ne vous ai pas défendu, à vous tous, d'approcher vos petits frères et vos petites sœurs à l'école ? Qui est ce bébé ? Qui l'a apporté ? Allons, réponds-moi ! »

« Je m'app-p-pelle J-Janu », balbutia-t-elle. Lui, c'est m-mon petit frère. Je ne voulais pas le faire crier. Je ne voulais pas... »

Janu, toute tremblante, s'approcha du bureau. Le petit Apu hurlait de frayeur à la vue de tous ces visages inconnus autour de lui. Les garçons sortirent jouer au soleil, la laissant seule avec ce maître qu'elle ne connaissait pas. Janu n'avait plus du tout envie de venir à l'école. La classe vide lui faisait peur.

« C'est la sœur de Gopi », dit un des garçons.

« C'est Janu », dit un autre.

« C'est la petite fille de l'oncle Gopalan », ajouta un troisième. Et le maître dit : « Viens ici, Janu. Bon, bon, tu peux le ramasser et le garder avec toi. Viens à mon bureau. Les autres, vous pouvez sortir. »

« Ainsi, tu es la petite sœur de Gopi », dit le maître. « Un gentil garçon, Gopi. Je suppose qu'il ne sait pas que tu es ici. Et ta mère doit s'imaginer que tu t'es perdue, avec ton petit frère. Maintenant, dis-moi, pourquoi n'es-tu jamais venue à l'école avant aujourd'hui ? » Il tendit un crayon au petit Apu, qui lui lança d'abord un regard méfiant, puis serra le crayon dans sa main potelée en riant de joie.

Lorsque Janu eut fini de raconter son histoire au maître, il était beaucoup plus de midi; quand elle rentra à la maison, sa mère était si inquiète qu'elle la gronda pour manifester son soulagement, et son père déclara qu'il allait prendre le bâton, un de ces jours, pour lui apprendre à aller se promener quand il y avait tant de travail à faire, et bien sûr, quand Etan — c'est-à-dire Gopi — serait rentré de l'école, tout le monde serait au courant de son escapade. Mais personne ne saurait ce que le maître lui avait dit, ne connaissant la promesse qui brillait dans son cœur comme la pièce de monnaie brillait au soleil. « Si tu veux vraiment venir à l'école », avait dit le maître, « je tâcherai de convaincre ton père. Ne t'inquiète pas. Je suis sûr que nous trouverons un moyen. »

(A suivre.)